Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 28 février 2018

Présents: Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusés: Joseline COURNEDE, André GILES, Patrick TOULET,

Secrétaire de séance : Michel MAROT.

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération fixant les tarifs unitaires des photocopies.

Le Conseil Municipal souhaite faire bénéficier les associations de la commune de la photocopieuse de la mairie. Après en avoir délibéré il fixe les tarifs :

- -> à 0,0078€ TTC pour une photocopie format A4 en noir et blanc,
- -> à 0,078€ TTC pour une photocopie couleur format A4,
- -> à 0,008€ TTC la feuille de papier fournie.

Ces tarifs correspondent au coût de revient.

Eclairage Public : proposition modèles luminaires.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents modèles retenus par **Territoire Energie Lot** (nouvelle dénomination de la FDEL), décide de retenir le modèle AXIA. Les luminaires qui seront fixés sur les mats existants (au nombre de 11) sont au prix de 220 € HT. Les luminaires qui seront fixés sur les façades (au nombre de 2) sont au prix de 310 € HT. **Territoire Energie Lot** participera à hauteur de 80% de la facture. Des

Territoire Energie Lot participera à hauteur de 80% de la facture. Des démarches auprès du **PARC** sont entreprises afin de pourvoir bénéficier éventuellement d'une subvention supplémentaire. Territoire Energie Lot doit transmettre un devis définitif de ces travaux.

Compte-rendu du recensement de la population.

Evelyne CONQUET, coordonnatrice, expose le déroulement de cette opération qui a eu lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Après une formation des coordonnateurs, un temps de préparation important a été nécessaire pour diviser la commune en 2 districts équitables ; les deux agents recenseurs, Serge LACAZE et Arnaud TAILFER ont pu mener à bien ce recensement sans difficulté majeure. Qu'ils soit remerciés pour le sérieux et la compétence dont ils ont fait preuve. A ce jour, les chiffres ne sont pas officiels ; mais il semble que la population de la commune soit identique au dernier recensement.

Projet d'adressage communal.

Les élus ont reçu mardi 27 février un représentant de la Poste qui a présenté ce projet. Il s'agit de nommer toutes les rues et chemins de la commune et d'apposer à chaque domicile un numéro. Par la suite toutes les habitations seraient inscrites au répertoire national. Puis ces données pourront être utilisées par les GPS. Cela permettra à toute personne (pompiers, transporteurs, vacanciers,...) de pouvoir se rendre sans problème à l'adresse souhaitée. Cette opération aurait des aspects très positifs. Mais elle a un coût important pour la commune : La prestation commerciale de la Poste s'élève à 3 900 €, elle comprend : Audit, Conseil, réalisation du projet d'adressage, Communication citoyenne en amont et en aval. Reste à chiffrer les plaques pour les dénominations des rues, routes ou lieux-dits ainsi que les plaques pour les numérotations de chaque habitation. Le coût global de l'opération serait de l'ordre de 10 000 € environ. Par ailleurs, une fois réalisée, elle obligerait les habitants à changer tous leurs documents administratifs (carte d'identité, permis de conduire, etc...).

A ce jour, cela ne revêt pas un caractère obligatoire. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas s'engager pour l'instant dans ce projet.

Dossier signalétique.

Le Conseil Municipal a répertorié tous les panneaux signalétiques de la commune afin de procéder à leur remplacement. Il sera demandé à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne de faire une étude du coût de ces travaux. A réception du devis, le CM décidera du remplacement ; le coût sera sans doute important ; l'opération sera menée sur plusieurs années. Les panneaux les plus vétustes seront changés en priorité.

Questions diverses.

- Borne lumineuse de la salle des fêtes. Une des deux bornes a été endommagée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à son changement. Dans la mesure où un lampadaire se trouve à proximité, elle n'a plus lieu d'être; son emplacement l'expose à des dégradations dans le futur.
- Association « Mouvements du cœur » Cette association sollicite la location de la salle inter générationnelle tous les mercredi après-midi, de 14h à 15h30. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Comme cette association débute ces réunions-formation, il a été décidé d'une location de 70 € pour la période de mars à juin. A compter de la rentrée de septembre, si la demande est confirmée, le Conseil Municipal décidera du prix définitif de la location.
- Conseil d'Ecole de l'Ecole Publique de Lalbenque. Catherine LACAZE, présente au conseil, assure le compte-rendu. A retenir : à la rentrée scolaire 2018/2019, après consultation de la communauté éducative sur les rythmes scolaires, une majorité s'est prononcée pour un retour à la semaine à 4 jours.

A 23h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.